

Sud
Solidaires

Paris, mai 2015

Jean Claude Lachaux n'aurait pas dû perdre sa vie à la gagner

Le 2 décembre 2011, Jean Claude Lachaux, technicien d'Orange, chutait de sa « Plate Forme Echelle » pendant son service. Il décédait le 23 décembre des suites de cet accident.

Malgré les interventions répétées des représentant-es du personnel, la direction d'Orange s'était entêtée à maintenir cet outil inadapté qu'elle avait voulu pour répondre aux nouvelles règles du travail en hauteur... et surtout économiser 20 millions d'€ par an. Il aura fallu cet accident pour que ces « PFE » soient enfin retirées des services où elles étaient encore imposées.

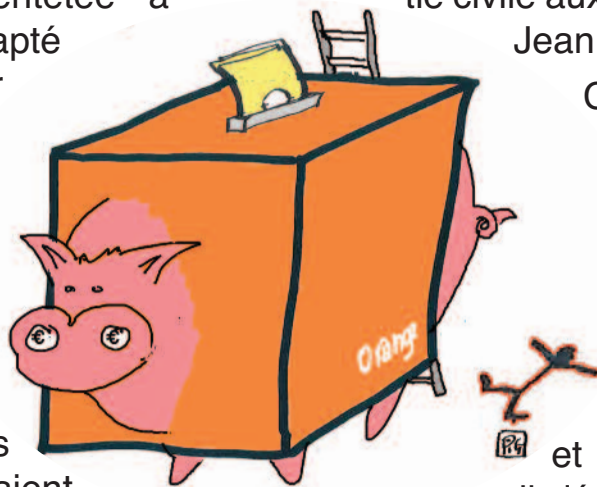
Orange devant les juges

Le 27 mai 2015, la société Orange est convoquée devant le tribunal d'Aix-en-Provence pour « avoir involontairement causé la mort de Jean Claude Lachaux par maladresse, inattention, ou manquement à une obligation de prudence ou de sécurité imposée par la Loi ».

Le Code du Travail précise en effet que l'employeur a l'obligation de garantir la sécurité de ses employé-es en mettant à leur disposition un équipement de travail approprié.

La fédération Sud, imitée par la Cgt Fapt des Bouches du Rhône, s'est portée partie civile aux côtés de la famille de Jean Claude.

Ce 27 mai, c'est aussi la date de la convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires. Elle devrait confirmer la politique d'économies sur le personnel et les conditions de travail déterminée par la direction d'Orange.



On ne devrait pas perdre sa vie à la gagner pour satisfaire les intérêts financiers des actionnaires. Rien ne pourra réparer la violence de la disparition de Jean Claude Lachaux mais nous espérons que la justice sanctionnera la responsabilité de la direction pour empêcher de nouveaux drames.